

Ce Championnat individuel compte pour le Rankids Ain 2025. Les **modifications 2025** sur surlignées en jaune.

Conditions de participation

Les joueurs devront, à la date limite d'inscription (21/09/2025):

1. être à jour de leur licence FFG auprès d'un golf de l'Ain en 2025.
2. être à jour de leur certificat médical ou de son questionnaire de santé 2025.
3. s'être acquitté du droit d'inscription : **20 € pour 18 trous. (10 € pour les jeunes de Mionnay).**

Aucun remboursement après la date limite d'inscription (21/09/2025). Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.

4. Remplir les critères d'âge et d'index suivants : (index au 21/09).

Poucets & Poucettes (2015-2016) : classés avec un index maximum de 49,4

Poussins et Poussines (2014-2013) : classés avec un index maximum de 36,4

Benjamins & Benjamines (2012-2011) : classés avec un index maximum de 36,4

Minimes filles (2010-2009) : classées avec un index maximum de 36,4

Minimes garçons (2010-2009) : classés avec un index maximum de 24,4

NB : les Jeunes avec des index inférieurs jouent le Championnat de l'Ain des Jeunes sur 2 jours.

Forme de jeu

Tous les compétiteurs jouent 18 trous en strokeplay avec un **score maxi Par + 4***

* Strokeplay-score maxi Par + 4 : nombre de coups limité à 7 sur un Par 3, 8 sur un Par 4 et 9 sur un Par 5.

Si au bout des 7,8 ou 9 coups la balle n'est pas rentrée, le joueur ou la joueuse relève sa balle et note « 7 ou 8 ou 9 » sur sa carte de score selon le Par du trou.

Repères de départ : repères de départs « Jeunes » homologués FFG selon les catégories d'âges.

Inscription

⇒ **Inscriptions pour les jeunes d'une École de golf** : pour les joueurs et joueuses faisant partie de l'École de golf de leur club, les inscriptions se font obligatoirement par le biais de l'Association Sportive de leur Club auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club. Ceux-ci devront ensuite :

- Regrouper toutes les **inscriptions** des jeunes de leur Club sur la fiche d'inscription de ce Championnat.
- Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 21 septembre à winne.nienhuijs@orange.fr
- Envoyer la **totalité des règlements des inscrits** par virement au Comité de l'Ain. RIB disponible auprès du trésorier du Comité patrice.geindre@wanadoo.fr
- en cas de **paiement individuel**, le règlement s'effectue sur Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements>

QR code Hello Asso pour ce Championnat →



⇒ **Inscriptions individuelles**

Dans le cas où un jeune ne fait partie de l'École de golf de son club ou s'il n'existe pas d'École de golf, l'**inscription individuelle et le règlement** se font sur Hello Asso

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain/evenements>

→ Par ailleurs, les clubs doivent s'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur la feuille d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour accompagner et être « marqueur » dans une partie.

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2025). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au score en brut.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

Conditions particulières

4. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
5. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant le Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
6. Cadet : non autorisé.
7. Marqueurs : Les joueurs marquent leurs coups. Pour les Poucet.te.s, un suiveur de partie devra obligatoirement s'ajouter afin de noter les scores de tous les joueurs.
8. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnants (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
9. Épreuve non-fumeur y compris pour les cadets, marqueurs et accompagnants.
10. Téléphones portables : en aucun cas, l'usage d'un téléphone ne doit gêner les joueurs (sonnerie, appels, photo/vidéo, etc) . Par ailleurs, chacun doit veiller à respecter le droit à l'image de tous.
11. L'inscription à ce championnat vaut acceptation du règlement ainsi que du droit à l'image selon les conditions consultables sur le site du Comité départemental de golf de l'Ain (onglet « Jeunes » puis « documents »).

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à l'éviction du terrain de l'accompagnant concerné voire jusqu'à la disqualification du joueur.

Comité d'épreuve : le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'Association Sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).